

N° 2023-212

Le Maire de la Commune de Templeuve-en-Pévèle,

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L.2212-1 et L.2212-2,

Vu le Code de la santé publique et, notamment, ses articles L.3321-1, L.3335, L.3334-1 et L.3334-2, alinéa 1,

Vu l'arrêté préfectoral du 4 juillet 2002, fixant l'heure de fermeture des établissements ouverts au public,

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'une licence de petite restauration temporaire présentée par Madame SARAZIN, gérante, domiciliée 2 Route de la Marque à Ennevelin (59710) souhaitant ouvrir une licence de petite restauration temporaire dans l'enceinte du Parc du Château Baratte, sis avenue Georges Baratte à TEMPLEUVE-EN-PEVELE (59 242), à l'occasion de la Fête Nationale qui aura lieu le jeudi 13 juillet 2023,

Considérant que cette manifestation correspond à la définition prévue à l'article L.3334-2 alinéa 1 du code de la santé publique,

ARRÊTE

- Article 1 :** Madame SARAZIN, gérante, domiciliée 2 Route de la Marque à Ennevelin (59710), est autorisée à ouvrir une licence de petite restauration à emporter temporaire dans l'enceinte du Parc du Château Baratte, sis avenue Georges Baratte à TEMPLEUVE-EN-PEVELE (59 242), à l'occasion de la Fête Nationale qui aura lieu le jeudi 13 juillet 2023.
- Article 2 :** L'ouverture sera soumise aux horaires fixés par l'arrêté préfectoral du 4 juillet 2002.
- Article 3 :** Le bénéficiaire de la présente autorisation devra se conformer strictement aux prescriptions imposées aux licences de petite restauration à emporter temporaires.
- Article 4 :** Toute infraction à la réglementation applicable sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements.
- Article 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et son affichage.
- Article 6 :** Un exemplaire sera remis à Madame SARAZIN, gérante, à Madame le Commandant de la Gendarmerie de Pont-à-Marcq et publication en Mairie.

Fait à Templeuve-en-Pévèle, le 7 juillet 2023

Le Maire,
Luc MONNET

Joëlle DUPRIEZ
Première Adjointe au Maire

